

**VILLE DE
RIORGES**

N° 4_1

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENTS**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN
APPARTENANT A MADAME
ACHARD**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|--|--|
| Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON | Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEaux ET DEPLACEMENTS

**ACQUISITION D'UN TERRAIN
APPARTENANT A MADAME ACHARD
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de sa politique en faveur des cheminements doux, la ville de Riorges reste attentive aux évolutions et aux opportunités foncières.

Ainsi, elle a sollicité madame Elisabeth ACHARD pour l'acquisition de la parcelle de terrain lui appartenant, cadastrée sous le n° 106 de la section BL, d'une superficie de 912 m², sise impasse des Rivières.

Un accord amiable est intervenu avec la propriétaire pour une cession au prix de 912 € (neuf cent douze euros), soit 1 €/m². Les frais d'acte sont en sus pour la commune."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 7 juillet 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-4_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN